



Sur l'île, 34 % des places disponibles sont réservées au passage.

/PHOTO CHRISTIAN BUFFA

En 2018, 352 000 nuitées dans les ports

Les 23 ports de plaisance de Corse offrent une capacité de 7 000 anneaux dont 2 350 sont réservés au passage. En 2018, la fréquentation a représenté un total de 352 000 nuitées, soit une hausse de 0,68 % par rapport à 2017. Une clientèle de moyenne plaisance essentiellement, qui occupe des bateaux de 10 à 16 mètres de long. La tendance à la hausse pour la grande plaisance se confirme aussi avec une augmentation de 11 %. En moyenne, sur une navigation de dix jours, les plaisanciers choisissent d'en passer quatre dans un port insulaire.

Un nouveau site internet en mars

L'UUPC dispose de toutes ces précieuses statistiques grâce à la création du logi-

ciel de réservation en ligne. Le site resaportcorse.com fournit des indications sur le profil des visiteurs, leur provenance... "C'est un outil performant qui offre beaucoup de facilités pour les vacanciers très connectés aujourd'hui. Il assure une sécurité pour les ports, avec le versement d'arrhes et le paiement en ligne par carte bancaire", souligne Jean Toma.

Au mois de mars, l'union mettra en ligne une toute nouvelle version de son propre site internet qui regorgera d'infos sur la navigation et connectera davantage la mer à la terre. Les plaisanciers y trouveront tous les renseignements touristiques nécessaires. Enfin, un réseau intranet délivrera aux adhérents l'actualité juridique et sociale du secteur.

S. C.